

Objet : Opposition au projet éolien sur la commune de Le Ployron

Madame le commissaire enquêteur,

Fermement opposé à l'éolien en tant qu'aberration écologique et économique, je marque par ce document mon opposition au projet éolien sur le territoire de Le Ployron dont vous avez la supervision de l'enquête publique.

La technologie éolienne a totalement colonisé et enlaidi notre département de l'Oise. Plus largement, la région Picardie a largement été sollicitée par les constructeurs éoliens, créant un véritable sentiment d'encerclement dans beaucoup de villages.

Le bilan des vingt dernières années en matière d'éolien est désastreux sur tous les plans. Non content de nuire à la biodiversité et aux riverains, elles menacent fortement notre modèle énergétique par l'intermittence intrinsèque de la technologie. Aujourd'hui, grâce à l'effort de nombreux citoyens, la vérité sur l'éolien commence à émerger. Les français prennent conscience du leurre que représentent ces machines, résultats des appétits voraces des consortiums qui ne voient qu'une manière de générer de copieux bénéfices.

Dans une première partie, vous trouverez donc ci-dessous quelques éléments de l'argumentation que je joins systématiquement aux enquêtes publiques pour justifier mon opposition.

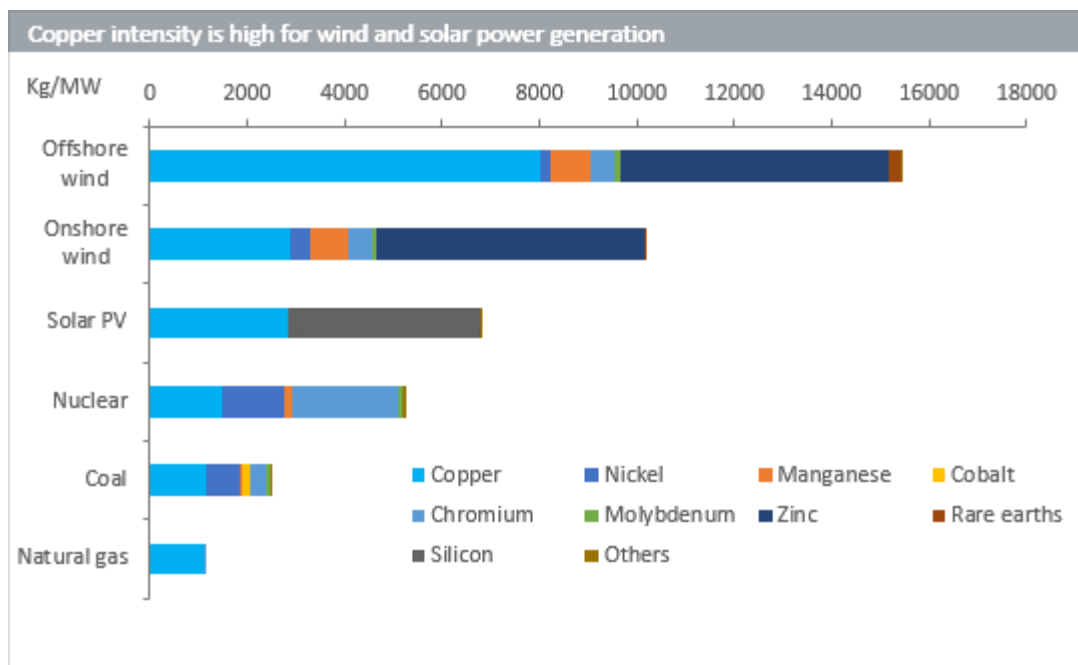
Dans une seconde partie, je reviendrai sur la réunion publique du 29 avril 2026 qui, par manque de temps, n'a pas permis d'étudier toutes les questions que je souhaitais soulever. Le promoteur, en réaction à ce courrier, pourra ainsi tenter d'apporter les réponses qu'il jugera utiles.

Généralités sur l'éolien

Composition

Une éolienne se compose d'un socle, d'un mât en acier, d'une nacelle et de pales. Chaque socle met en jeu l'équivalent d'environ 1000 tonnes de béton et 50 tonnes de ferraille qui condamnent des terres agricoles et qui ne seront a priori jamais démantelés. Le mât en acier constitue la seule ressource recyclable, à condition bien sûr d'avoir les industries pour le recycler, ce qui est de moins en moins le cas en France. En revanche, les pales sont des matériaux composites, mélanges de fibres de verre, de fibres de carbone et de résines polymères. Comme la majorité des matériaux composites, ils sont intrinsèquement difficiles voire impossibles à recycler.

La problématique majeure sur l'éolien réside dans sa forte consommation en minerais, notamment le cuivre pour les bobines ou les câbles. Le graphique ci-dessous montre que l'éolien terrestre consomme environ 15 tonnes de minerais par MW, le triple de la technologie nucléaire.



Source: <https://www.iea.org/data-and-statistics/charts/minerals-used-in-clean-energy-technologies-compared-to-other-power-generation-sources>

Toute la propagande éolienne repose sur l'impact carbone et ne prend jamais en compte les autres types de pollution. Or, l'extraction de ces minerais dépend souvent des pays pauvres ou en voie de développement dans lesquels aucune norme n'est imposée, avec à la clé des catastrophes humaines et environnementales qui ne sont jamais mentionnées. Les mines sont très polluantes et consomment énormément de ressources en eau. Délocaliser les « externalités négatives » ne permet pas d'en faire des « énergies vertes ».

La « fiche info » disponible sur le site du promoteur signale un recyclage obligatoire de 95% de chaque éolienne dès 2024. J'estime que c'est un mensonge éhonté. Je demande au promoteur dans sa réponse de proposer le détail du recyclage pour chaque partie de l'éolienne et de donner un chiffrage de la filière actuelle. Il ne s'agit pas de savoir ce qui est recyclable mais ce qui est effectivement recyclé. Le démantèlement ne prend pas en compte la totalité de l'assise béton. A partir du moment où on laisse dans le sol des masses colossales de béton, on ne peut en aucun cas prétendre recycler 95% de l'éolienne. Les pales sont des matériaux composites qui ne sont pas recyclables. En somme, ce chiffre de 95% ne reflète en aucune cas une réalité.

Fonctionnement

Les éoliennes sur le territoire français fonctionnent en moyenne 25% du temps dans l'année à leur puissance maximale. Elles n'atteignent leur pleine puissance qu'après 50 km/h et sont arrêtées à 90 km/h par souci de sécurité, laissant une fenêtre extrêmement réduite pour leur fonctionnement optimal. Les sociétés de l'éolien se pressent de vanter la puissance installée, souvent en donnant un équivalent en termes de foyers d'habitation, sans préciser que le nombre de kWh réellement produits est beaucoup plus faible que ce qu'on serait en droit d'espérer.

Dans le dossier, les fiches info insistent sur un chiffre clé de 90% de temps de fonctionnement pour des vents compris entre 8 et 90km/h.

CHIFFRES CLÉS



4 ÉOLIENNES

Nombre d'éoliennes envisagées pour le projet éolien du Ployron.



18 MW

Puissance totale du parc avec le modèle d'éolienne le plus puissant.



CO2 ÉVITÉ

De 10 000 à 20 000 tonnes de CO2 évitées.



ENTRE 3,6 ET 4,5 MW

Puissance produite par éolienne selon le modèle retenu.



DE 40 À 55 GWh/AN

Production annuelle équivalents à la consommation d'environ 10 000 personnes (chauffage compris)



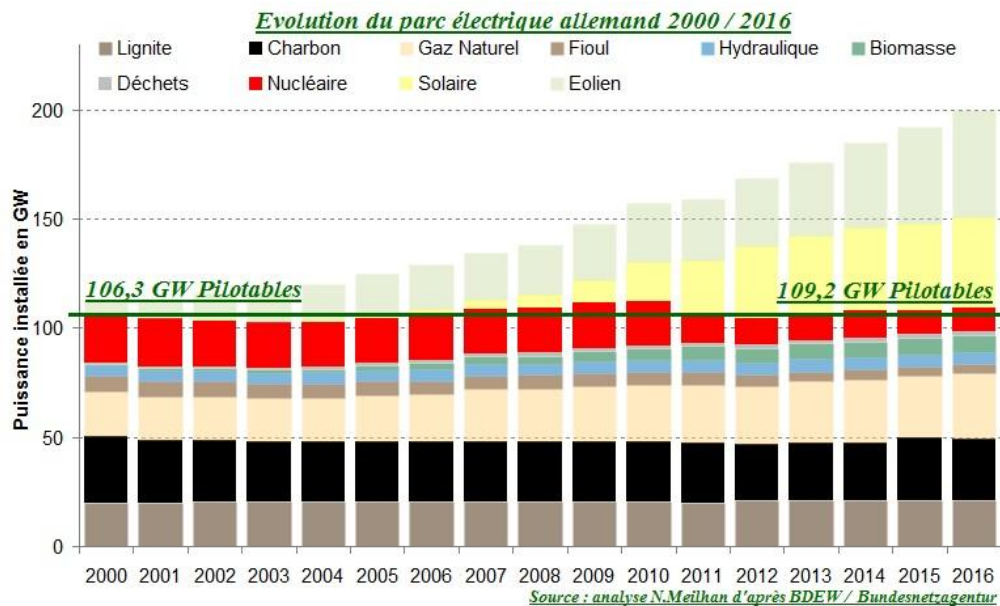
ENTRE 155 ET 170 M

Mât d'une hauteur comprise entre 95 et 105 m / Pales d'une longueur comprise entre 60 et 65m.

Or, si on s'en réfère aux chiffres indiqués, moyennant un facteur 0,9 (90%), on doit donc obtenir une production de $18.10^6 * 24 * 365 * 0,9 = 142 \text{ GWh}$... très loin des 55GWh annoncé par an. Ces 55GWh correspondent en réalité non pas à un facteur 0,9 mais à un facteur 0,35 par rapport à la puissance installée, un fonctionnement à 35% qui est bizarrement beaucoup proche des données dont on dispose. Il s'agit donc d'une communication trompeuse.

En dehors de ce problème de calcul, il est clairement établi que l'énergie éolienne est une énergie intermittente qui ne peut pas exister indépendamment d'autres sources d'énergie. Dans la mesure où il est physiquement impossible de stocker l'électricité dans l'état actuel de la connaissance, comment répondre aux besoins en électricité lorsque l'éolienne ne produit rien ? En ajoutant des moyens pilotables qui démarrent lorsqu'il y a un manque de production. Le 24 février 2026, l'éolien en Allemagne tourne à 2,7% de sa capacité installée soit 1,64GW sur 73GW) (Source : Fraunhofer ISE).

L'Allemagne a dépensé des dizaines de milliards d'euros pour construire des éoliennes, mais personne n'a vu décroître les émissions de CO₂ (900 millions de tonnes) et le kWh Allemand reste un des plus « sales » d'Europe. Le graphe ci-dessous prouve que l'énergie éolienne ne permet absolument pas de remplacer le parc thermique existant.



L'intermittence des renouvelables pose deux problèmes structurels : l'usure des centrales nucléaires et la gestion des variations de production. Les centrales nucléaires sont prévues pour une production stable. Or, quand l'Etat accorde aux promoteurs éoliens une priorité en volume, c'est au nucléaire de s'adapter. Ces mesures accélèrent le vieillissement de nos centrales tout en rajoutant un coût pour le contribuable. D'autre part, la prolifération du renouvelable génère des oscillations dans la production de plus en plus difficiles à gérer qui peuvent aboutir à des situations catastrophiques. Le Sénat espagnol, un an après le « blackout » (2012), a révélé que la cause de la panne géante réside bien dans les oscillations incontrôlables des renouvelables. Cet effondrement a provoqué une paralysie de toute la péninsule. Par conséquent, tout projet éolien tend à rendre notre système électrique toujours plus instable en menaçant au passage la sécurité de nos centrales nucléaires.

Un non-sens économique

On ne peut comprendre le développement massif de l'éolien sans souligner la rentabilité offerte aux sociétés sur le dos des Français. Pendant plusieurs années, pour favoriser les énergies dites renouvelables, l'Etat a instauré un mécanisme de prix garantis. EDF est donc contraint d'acheter le kWh éolien à un prix supérieur à celui du marché, la différence étant financée par la TICFE, taxe apparaissant sur la facture des Français. Cette manne a considérablement enrichi les industriels. Le mécanisme de rémunération de l'éolien a aujourd'hui quelque peu changé, mais le principe reste similaire. De la même manière, le foisonnement de l'éolien implique la construction de beaucoup d'infrastructures pour relier le tout au réseau. Ces coûts sont bien évidemment répercutés sur les factures. A titre d'exemple local, sur la facture SICAE de mai 2026, l'ensemble des taxes pèse près de 30% de la facture ce qui est inacceptable quand on sait ce qu'elles financent.

Parfois, les promoteurs éoliens prétendent même rapporter de l'argent à l'Etat. C'est ce qui m'a été répondu lors de ma participation à l'enquête publique sur le projet éolien de Crapeaumesnil. J'ai tenu à recopier ci-dessous un article du 23/01/2023 de Patrice Cahart, inspecteur général des finances et d'Arnaud Casalis, ancien commissaire aux comptes, qui détaille le contenu de la manipulation des chiffres.

« Mis à part les exploitations anciennes sous obligation d'achat, offrant une totale garantie de rémunération en quantité et en prix, les éoliennes relèvent de deux régimes de subventions. Le premier, c'est celui du complément de rémunération à «guichet ouvert», qui est applicable à toutes les exploitations récentes d'un maximum de 18 mégawatts (MW) et six engins.

Dans ce régime, si l'exploitant vend son courant sur les marchés pour un montant inférieur à un prix contractuel (prix garanti), l'État lui verse la différence. Au contraire, si le prix de vente sur les marchés excède le prix garanti, l'État prend l'excédent. Le prix garanti est actuellement de l'ordre de 92 € le MWh, c'est-à-dire près de 2,5 fois celui de 42 € le MWh auquel EDF est tenue de vendre son électricité à des distributeurs concurrents (ARENH ou «Accès régulé à l'électricité nucléaire historique»). Le second régime est prévu pour les installations éoliennes qui dépassent les limites de taille indiquées ci-dessus et qui remportent un appel d'offres. Le prix garanti est ici celui qui résulte de l'appel d'offres. Il est plus bas que pour le guichet ouvert, mais fonctionne de la même manière.

Ces deux régimes de droits à subvention s'appliquent, pour chaque éolienne concernée, durant quinze ou vingt ans. Ils ont été conçus pour garantir une rentabilité certaine aux opérateurs d'énergies renouvelables. Depuis leur création jusqu'en 2021, ils ont fonctionné dans un seul sens, car les cours du marché de l'électricité étaient assez bas : toujours des subventions, jamais de reprise par l'État. Un exploitant éolien moyen avait un prix de revient de l'ordre de 75 € le MWh, vendait son courant sur le marché pour un prix de l'ordre de 50 €, recevait de l'État un complément de rémunération d'environ 42 € (soit 92-50). Il bénéficiait d'une coquette marge bénéficiaire de 18,5 %. Peu de secteurs économiques peuvent se l'offrir. Pour beaucoup d'opérateurs, les subventions constituaient la moitié du chiffre d'affaires.

L'année 2022 ayant connu des bouleversements inattendus - guerre en Ukraine et arrêts de centrales nucléaires en France - le prix de l'électricité s'est envolé à des sommets, jusqu'à 2000 € le MWh sur le marché européen. D'où un enrichissement énorme et sans risque pour les exploitants éoliens. Le promoteur moyen a pu vendre chaque MWh à 500 €, d'où un profit de 425 € (soit 500-75), et une marge bénéficiaire de 85 %. Mieux encore : un opérateur qui achète du courant à EDF au prix de faveur de 42 € le MWh (ARENH) et le revend 500 € sur les marchés s'octroie un profit de 458 €.

Dans les ministères, on a cru néanmoins que la majeure partie de ce pactole - 30,9 milliards d'euros sur les énergies renouvelables dont 21,7 Md€ sur la seule filière éolienne - allait revenir à l'État. Tout ce qui aurait dépassé les prix garantis, échelonnés de 60 € à 100 € le MWh, aurait pris la direction de Bercy. Voilà qui permettait de financer le bouclier tarifaire des particuliers et les aides aux industriels énergivores. Dans ce beau système, ce ne sont pas les filières d'énergies renouvelables qui créent ces recettes exceptionnelles pour l'État, mais bien une hausse exceptionnelle et conjoncturelle des prix de marché. La filière éolienne se rend donc coupable de tromperie pure et simple lorsqu'elle prétend rapporter de l'argent à l'État.

Las ! Nombre d'opérateurs malins sont sortis préventivement des contrats, de façon à ne rien reverser à l'État. Il faut croire que ces contrats, dont les termes sont secrets, étaient bien mal rédigés. Selon la CRE, « ces résiliations entraînent une perte considérable pour le budget de l'État, de l'ordre de 6 à 7 Md€ pour les deux années 2022 et 2023 cumulées .

En somme, l'éolien reste un domaine entièrement subventionné qui ne vit pas de son fonctionnement propre et qui ne crée aucune valeur. Sans la rentabilité scandaleuse offerte par l'État, aucun projet ne serait rentable.

Tout élément de communication tendant à faire croire à des « retombées économiques » doit être dénoncé. Chaque euro reversé, que ce soit aux propriétaires, aux communes, communautés de communes ou aux habitants, est un euro déjà largement financé par les français.

Retour sur la réunion publique du 29 avril 2026

Dans cette partie, je reviendrai sur la « réunion publique » qui s'est tenue en mairie du Ployron le 29 avril 2026, en commençant par nuancer le terme de réunion publique. Il s'agit en réalité d'une réunion de présentation du projet dans laquelle les associations et le conseil municipal n'ont pas de temps de parole attribué, en dehors des simples questions individuelles. Suite au changement de municipalité, il est regrettable de n'avoir pu entendre plus longuement la position du nouveau conseil.

La durée de la réunion publique est mal calibrée au regard de la masse d'éléments à aborder. Comme l'a justement fait remarquer un participant, le fait de se retrouver face à un écran de vidéoprojecteur de petite taille en plein soleil donne une visibilité quasi-nulle. En considérant les sommes astronomiques brassées par les promoteurs, même si ce n'est qu'un détail, cette scène n'est pas acceptable.

Globalement, il est impossible de concilier en 2 heures la présentation du projet par les promoteurs et un échange de questions. Sur une enquête publique de 3 mois, un format de 2 réunions de 2h chacune me paraît minimaliste. N'ayant pas eu l'occasion d'intervenir, je reviens dans cette lettre sur les différents points marquants de la présentation.

- 1- Lors de la « réunion » publique », la société Eléments est représentée par son responsable régional et son directeur commercial. Le chef de projet mentionné sur le site internet, Matthias Gomez, est absent, ce qui n'est pas commun. Il revenait pourtant à cette personne de présenter et de défendre son projet.
- 2- Dans son introduction, le porteur de projet indique que nous devons aller vers un mix énergétique décarboné. La France produit une électricité décarbonée à 92%, assurée majoritairement par le nucléaire et l'hydroélectricité. Le mix énergétique de la France est donc déjà décarboné. Cet argument fallacieux souvent utilisé par les promoteurs doit être dénoncé fermement. Les éoliennes en France ne décarbonent rien. Elles n'auront un impact que sur des mix énergétiques largement basés sur le pétrole, le gaz ou le charbon (et encore, à condition de remplacer le parc existant). En revanche, l'intermittence des éoliennes contraint le système à installer plus de moyens pilotables rarement décarbonés. Quelle est l'utilité de nos champs d'éoliennes dans un univers déjà pratiquement décarboné ?
- 3- Le porteur évoque l'électrification des usages. Cet argument bancal ne repose pas sur un constat mais sur des prévisions contestables. L'article des Echos du 10 décembre 2025 concernant le renouvelable, montre que RTE a gonflé les prévisions de demande d'électricité d'ici à 2030, ses nouvelles prévisions sont beaucoup plus basses. Ces prévisions ont justifié la ruée sur l'éolien pour produire de l'électricité quoi qu'il en coûte. Aujourd'hui, la France est structurellement en surproduction et multiplie les épisodes de prix négatifs, nous n'avons pas besoin de l'électricité éolienne.

- 4- Le porteur de projet évoque la PPE3 qui montre selon ses termes la volonté du gouvernement d'avoir un mix énergétique nucléaire et renouvelable. En réalité, la PPE3 insiste beaucoup plus sur la prolifération du renouvelable que sur le nucléaire. Par ailleurs, les nouveaux EPR2 qui ne sont qu'au stade de projet sont déjà bloqués par la commission européenne. Il est évident que la PPE3 profitera quasi-intégralement aux promoteurs liés aux énergies renouvelables. Or, la PPE3 est purement contraire aux principes démocratiques. Non seulement le texte n'a pas été voté par l'Assemblée Nationale, mais la proposition de loi qui servait de base au texte final déposée en avril 2024 a été rejetée par l'Assemblée le 17 octobre 2025.
- 5- Une personne signale un conflit d'intérêt avec l'ancien maire qui a soutenu le dossier, ce qui n'a pas semblé particulièrement émouvoir les porteurs. Le promoteur avait-il connaissance de ce conflit d'intérêt ? Qu'a-t-il fait pour régler le problème ?
- 6- Le porteur de projet propose des mesures de bridage pour compenser les problèmes liés à la faune. Or, sur les fiches proposées sur le site internet, on lit que les éoliennes fonctionnent à 90% du temps, ce qui ne prend pas en compte ces mesures décidées a posteriori. Ce chiffre n'est pas sincère et tend à alimenter une communication erronée. Nous avons déjà montré la manipulation des chiffres dans la première partie. Le bridage tend à diminuer encore le temps de fonctionnement efficace.
- 7- Le président de l'association Vent Debout en Santerre signale que les données du promoteur datent au mieux de 2021. Les éoliennes de Godenvillers vont bientôt être jugées et n'apparaissent pas dans le dossier. Tous les projets éoliens refusés par le préfet disparaissent des cartes. Pourquoi le promoteur n'inclut-il pas dans son dossier les projets en contentieux ? Dans ce cadre, l'impact sur le paysage ne reflète pas la réalité.
- 8- En ce qui concerne les retombées locales, la société évoque une enveloppe de 200 000 €/an et un chèque de 150€/foyer. A partir du moment où le système de subvention a été expliqué dans la première partie, toutes ces enveloppes résultent d'un pseudo-système de redistribution visant à acheter (par intérêt) le silence des uns et la complicité des autres. Les 150€ ne sont rien en rapport aux diminutions de prix de l'électricité que l'on pourrait consentir en abandonnant le système de subvention du renouvelable et en éliminant les taxes qui pèsent très lourdement sur les factures. Il en est de même des 200000€ de retombées qui ne sont que quelques miettes laissées par le promoteur aux différentes collectivités qui croient pourtant en tirer un bénéfice.

Je suis intervenu pour signaler que le rapport de la cour des comptes (Rapport sur le soutien aux énergies renouvelables à travers les charges de service public de l'énergie) évalue le coût pour les finances publiques à 7,44 Milliards en 2025, financés sur le budget de l'état. A côté de cela, on osera encore prétendre que les caisses de l'Etat sont vides quand il s'agit de financer le système des retraites ou de baisser le prix des carburants. Suite à ma question, le promoteur me répond « connaissez-vous le coût d'importation des hydrocarbures ? ». Or la France ne fonctionne ni au fioul, ni au charbon, ni au gaz pour son électricité. La part des énergies fossiles dans le mix électrique français est ridiculement bas (quelques pourcents). Cet argument n'est donc pas recevable.

- 9- Une prise de parole signale l'intermittence. Le porteur de projet intervient pour indiquer que la société accompagne le travail de réflexion sur le stockage avec des batteries. On ne peut que sourire devant un argument aussi grotesque. L'électricité ne se stocke pas, c'est une réalité physique. Les batteries pallient ce problème à très faible dose et pour des usages domestiques. A l'échelle industrielle, personne n'osera prétendre pouvoir stocker une grande partie de la production. Il faut aussi comprendre le problème des batteries (extraction des minerais, production et recyclage) du point de vue de la pollution générée pour se rendre compte que si on veut aller vers une conception dite « écologique », on ne peut évidemment pas faire reposer le stockage sur des grandes quantités de batteries qui seront un problème annexe plus qu'une solution.
- 10- Dans la mesure de l'impact paysager, le porteur de projet ne s'intéresse pas à l'impact réel du projet. Il vérifie en quoi le projet modifie l'impact paysager, une manipulation sémantique que la salle a très bien intégrée, puisque dès lors que le paysage est déjà saturé, ajouter 4 éoliennes de plus n'aura pas d'impact global. Ce genre de méthode est évidemment scandaleuse bien que réglementaire. Plus largement, je dénie totalement le droit à une société basée à Montpellier de venir décider pour les habitants de la Picardie ce qui relève d'un impact acceptable ou non. La prise en compte de l'impact paysager devrait théoriquement faire appel aux personnes directement concernées.

Conclusion

Nous n'avons pas affaire à des entrepreneurs soucieux de produire de la valeur, mais à des entreprises qui se ruent sur les bénéfices substantiels accordés par les mécanismes liés aux énergies renouvelables sur le dos des français qui payent le prix fort. Je remercie l'association Vent Debout en Santerre dont je suis membre pour son implication. L'analyse globale des impacts sera déjà documentée par les rapports associatifs. J'ai donc souhaité insister dans ce courrier sur des considérations plus générales, ce qui ne m'empêche pas de souscrire à toutes les remarques des riverains ainsi qu'aux remarques concernant les impacts sur la faune.

On pourra conclure cette lettre en répétant l'exaspération des populations locales dans le développement anarchique et anti-démocratique de l'éolien. Ces enquêtes publiques à répétition sont lassantes et ont pour but global de diviser pour mieux régner en décourageant les opposants car la lecture des centaines de pages de dossiers administratifs est impossible pour chaque projet.

De plus en plus d'enquêtes publiques se soldent par des avis négatifs compte tenu de l'opposition croissante des associations et des populations locales. Malgré l'accumulation des avis négatifs des commissaires enquêteurs et les refus préfectoraux, les sociétés de l'éolien attaquent systématiquement les décisions en justice. Ce système ne relève évidemment plus d'un mode de gestion démocratique de la vie publique. Une certitude demeure, il est dans l'intérêt national de mettre un point d'arrêt définitif à la folie de l'éolien.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations respectueuses.

V.Froideval